

voulant que les consommateurs profitent des réductions du coût de production?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Commission devra de toute évidence choisir certains secteurs-clef dans lesquels la hausse des prix sera particulièrement préoccupante, elle exercera une surveillance très serrée. On peut dire que surveiller la hausse des prix ou l'absence de baisse revient au même, c'est cette fonction que la Commission va s'attacher à remplir.

* * *

● (1120)

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON PROPOSE D'ASSURER UNE PENSION CONVENABLE AUX INVALIDES QUI N'ONT PAS ENCORE 65 ANS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre nous avait dit qu'une étude avait été entreprise avec ses homologues des provinces en vue d'établir une nouvelle entente fédérale-provinciale pour assurer un revenu convenable aux personnes invalides qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite. Peut-il maintenant dire si les résultats de cette étude sont attendus pour bientôt, et s'il entend faire une déclaration à la Chambre à ce sujet prochainement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, à la suite de la dernière conférence fédérale-provinciale sur le sujet, j'ai déposé à la Chambre, si je me souviens bien, le communiqué de cette conférence, qui couvre en partie le point soulevé par l'honorable député. Une autre conférence fédérale-provinciale aura lieu à la fin de novembre ou au début de décembre, et il me fera plaisir de faire rapport à la Chambre du résultat de ces délibérations.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—L'EXPANSION DES SERVICES D'INSPECTION FÉDÉRALE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne la distribution de charogne dans la province de Québec. Étant donné que la Commission d'enquête sur le crime organisé du Québec a accusé le gouvernement fédéral d'avoir manqué de vigilance envers le consommateur qu'il doit protéger, de nouvelles mesures ont-elles été prises en vue d'étendre les services d'inspection et de mieux protéger le consommateur?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le rapport en cause a été rendu public hier seulement. Je ne l'ai pas vu et je n'en ai pas reçu copie, mais j'essaierai de l'étudier le plus tôt possible. Je répondrai aux questions de l'honorable député à ce moment-là.

Questions orales

[Traduction]

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DE LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Pour l'édification du ministre, le rapport recommande de modifier la loi des aliments et drogues en imposant le fardeau de la preuve à quiconque est accusé de vendre des viandes impropres à la consommation, ce que ne prévoit pas la loi actuelle. Le ministre a-t-il songé à apporter cette modification à la loi des aliments et drogues?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, comme je viens de le dire, je n'ai pas pris connaissance du rapport, ce que je voudrais faire avant de répondre. Cependant, je suis persuadé que beaucoup de réflexion sera requise de la part de tous les députés avant d'imposer un renversement de preuve, même dans un cas comme celui-là, car en terme de droit criminel, il s'agit d'une question très sérieuse.

[Traduction]

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DE CERTAINS INSPECTEURS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Comme on laisse entendre, dans le rapport, que le gouvernement fédéral savait qu'il se vendait de la charogne au Québec depuis sept ans, soit depuis 1968, le ministre consentirait-il à faire faire une enquête ministérielle sur la conduite de fonctionnaires de son ministère, soit les inspecteurs, qui étaient au courant de la situation, et cela en vue de déterminer pourquoi on n'a pas agi avant que l'enquête du Québec n'ait fait ses révélations?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je ne voudrais accepter aucune des prémisses énoncées par l'honorable député. S'il a lui-même en main une copie du rapport en question, je serais très heureux d'en prendre connaissance, mais je ne serais pas disposé à accepter ainsi ses affirmations.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LES MESURES D'URGENCE EN CAS DE GRÈVE DES POSTIERS

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Je vous remercie monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Comme, d'après les nouvelles, que les ministères de l'État ont pris des dispositions pour assurer la distribution de leur courrier advenant une grève prolongée des postiers, le ministre peut-il nous dire quelles dispositions il a prises pour aider les petites entreprises à distribuer et recevoir leur courrier, par exemple, les comptes, factures et chèques? Quelles dispositions a-t-on prises pour assurer la livraison des hebdomadaires ainsi que le courrier des particuliers?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Il est normal que le gouvernement mette sur pied des programmes d'urgence mais je ne suis pas disposé à les dévoiler d'autant plus que les négociations ont repris ce matin à 9 h 30 et qu'elles se déroulent à un rythme assez satisfaisant.